

PROGRESS REPORT

**Programme des Nations Unies pour le Développement
Algérie**

Projet : Appui à la réinsertion sociale des détenus, phase 2.

Période du 15 juin 2024 au 15 juin 2025.

Reporting Period	15/06/2024 au 15/06/2025
Donor	Confédération suisse
Country	Algérie
Project Title	La réinsertion sociale des détenus, phase 2.
Project ID	ID 01000871
Outputs	00142668
Strategic Plan Outcomes	CPD : L'accès à la justice, conformément à l'état de droit, est renforcé.
Implementing Partner(s)	Direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion. Programme de Nations Unies pour le Développement
Project Start Date	15/06/2023
Project End Date	15/06/2027
Total Donor resources required	1.350.192,00 USD
Revenue Donor received	623.762 USD
UNDP Contact Person	Meriem ALAOUI Chargée du programme Justice et Etat de droit. UNDP Algérie Email: Meriem.alaoui@undp.org Tel: +213 661 946 573

Table des matières

I. RESUME.....	3
II. HISTORIQUE	4
III. SUIVI DES PROOGRES	5
IV. RISQUES ET PROBLEMES RENCONTRES PAR LE PROJETS.....	11
A. Risques du projet actualisés et actions entreprises	11
B. Problèmes du projet actualisés et actions entreprises	11
V. LEÇONS APPRISES	12
VI. CONCLUSION.....	12
VII. SITUATION FINANCIERE.....	12
VIII. ANNEXES.....	13

I. Résumé

Le projet « Appui à la réinsertion sociale des prisonniers phase 2 » est une collaboration entre le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion (DGAPR) qui a été lancée en juin 2023. Elle voit la participation de deux partenaires financiers qui sont la Confédération suisse et le Royaume des Pays Bas.

Le projet porte sur 4 produits :

Produit 1. La planification et la gestion de la réinsertion des détenu.e.s est renforcée par la coopération active des Services d'Evaluation et d'Orientation avec les Services Extérieurs.

Produit 2. Les conditions nécessaires à la prise en charge axée sur la réinsertion sociale des détenu.e.s radicalisé.e.s sont mises en place.

Produit 3. La prise en charge de la femme détenue tient compte de ses besoins de réinsertion spécifiques.

Produit 4. L'écosystème de la réinsertion sociale pour une meilleure prise en charge post-carcérale est renforcé.

Comme annoncé dans le premier rapport d'avancement du projet et compte tenu de ses produits divers, la mobilisation des ressources financières s'est faite par étapes. Il y a tout d'abord eu la signature de l'agrément avec le ministère des Affaires étrangères des Pays Bas le 1er octobre 2022 pour le financement de l'axe déradicalisation (produit 2 & activité 1 du produit 4) au montant de 400.133 USD pour la période allant au 30 juin 2025. Il y a eu ensuite l'engagement financier avec les Suisses acté le 14 avril 2023 à hauteur de 1.350.192,00 USD pour les autres axes du projet. En raison de ces circonstances, la date de démarrage du projet n'a eu lieu que le 14 juin 2023.

Le présent rapport est le second état d'avancement destiné au partenaire financier suisse après celui transmis le 26 juin 2024. Il décrit les progrès réalisés entre le 15 juin 2024 et le 15 juin 2025 et relatifs aux activités des produits 1, 3 & 4, plus précisément :

- **Le produit 1** avec son activité dédiée à l'exploitation des résultats de suivi, d'évaluation et d'orientation dans la gestion des plans de réinsertion.
- **Le produit 3** avec ses composantes relatives à la création d'un noyau de fonctionnaires spécialisés dans la prise en charge de la femme détenue et celle de la dynamisation de quartiers de femmes au travers de la mise en place d'espaces dédiés à la réinsertion.
- **Le produit 4** et ses activités de formation des associations sur les techniques de prise en charge de la réinsertion par la thérapie multifamiliales et l'échange des meilleures pratiques.

En 24 mois d'exécution, le projet a atteint une dépense de 355 794,56 USD soit un taux de décaissement de 57,04% des fonds injectés à ce jour par le bailleur suisse soit 623 762,00 USD. Les dépenses ont essentiellement porté sur les produits 1, 3 & 4.

Pour rappel, le partenariat entre la Suisse et le bureau du PNUD Algérie n'est pas à sa première expérience de coopération triangulaire avec la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion. En effet, en juillet 2020, l'Ambassade de Suisse en Algérie a contribué dans le cadre de la phase antérieure au soutien aux populations vulnérables dans la lutte contre la covid 19. Il s'agissait d'une contribution financière exceptionnelle de 167.000,00 USD d'une durée limitée de trois mois visant à garantir les conditions de protection sanitaires à même de préparer un retour aux visites familiales (parloirs). Elle avait aussi facilité aux familles des détenus une

rentrée sociale dans de meilleures conditions malgré la pandémie, cela par la dotation de 1890 trousseaux scolaires aux enfants des détenus.

II. **Historique**

La collaboration entre le PNUD et la Confédération suisse est solide et basée sur la confiance. Elle s'est matérialisée au sein du bureau Algérie par des soutiens à divers projets dépendant essentiellement du portefeuille de la gouvernance.

Ce partenariat dédié à l'appui à la réinsertion sociale des détenus se justifie par la problématique relative à l'absence de coordination entre la prestation des "services d'évaluation et d'orientation" qui interviennent au début de la période d'incarcération du détenu et les services « extérieurs » qui commencent leur intervention à peine six (6) mois avant la fin de la remise en liberté. Ces deux services distincts dépendants de la DGAPR sont composés d'unités différentes. Les services d'évaluation et d'orientation visent à assurer l'évaluation des besoins et, par conséquent, la prestation des programmes de thérapie à chaque détenu pendant les 24 premiers mois d'incarcération. Les services extérieurs quant à eux, visent à établir un plan de « libération » efficace qui prend en considération la réinsertion sociale du/de la détenu.e. À l'heure actuelle, ces deux unités ne travaillent pas en coordination entre elles faute d'un processus spécifique et d'outils adéquats pour le faire. Ceci a un impact négatif sur l'efficacité de ces services clés. Aussi et afin d'améliorer les chances de réinsertion des détenus, il est impératif que ces deux services assurent conjointement et durant tout le parcours carcéral un suivi individuel du/de la détenu.e basé sur une technique de travail unifiée et structurée privilégiant systématiquement la communication.

Par ailleurs et bien que minoritaires au sein de la population carcérale (1,7%), la prise en charge des femmes détenues continue à demeurer une priorité pour la DGAPR. Ce focus s'explique par la grande vulnérabilité de cette catégorie, ses risques importants de récidive, et par les priorités émises par la Constitution de 2020, qui veille à garantir le principe de parité et de protection de la femme contre la violence sous toutes ses formes.

La vulnérabilité aiguë des femmes détenues est principalement due à l'importance du rôle social et conventionnel qu'elles doivent assurer. Premièrement, la séparation familiale (tant sur le plan géographique qu'affectif) aggrave le traumatisme auquel sont confrontées les femmes incarcérées. La séparation entre la mère détenue et son bébé est vécue comme une expérience intensément déchirante, intensifiant le traumatisme de l'emprisonnement. Deuxièmement, et cela s'observe au niveau mondial, la société est particulièrement négative et réticente à réintégrer les ex-détenues en raison de la discrimination à l'égard de cette catégorie. Ceci, couplé à un état de chômage, peut facilement conduire les femmes ex-détenues à la récidive. Par conséquent, la prise en charge et la réinsertion sociale des femmes détenues nécessitent des services ad hoc et des programmes ciblés.

Enfin, bien qu'elle relève de la DGAPR (au travers des services d'évaluation et d'orientation et des services extérieurs), la réinsertion des détenus ne relève pas de sa seule responsabilité¹. Afin d'augmenter les chances de réinsertion des détenus, il est important de mobiliser tout un écosystème d'acteurs comprenant les secteurs gouvernementaux pertinents selon les différents groupes cibles, comme le Ministère des Affaires Religieuses, le Ministère du Travail, de l'Emploi

¹ Le Code de l'organisation pénitentiaire et de la réinsertion sociale des détenus énonce que la réinsertion est une mission qui incombe aux organismes de l'État et à laquelle contribue la société civile via les services extérieurs et les programmes tracés par le comité interministériel de coordination des activités de réinsertion sociale.

et de la Sécurité Sociale, ainsi que d'autres Ministères, et plus généralement les associations de la société civile. En lien avec les problématiques précédentes, il est essentiel de sensibiliser et former les différents acteurs sur leurs rôles et responsabilités dans le cadre de la réinsertion des détenus.

Pour l'ensemble de ces raisons, la contribution suisse dans le projet œuvre à augmenter les chances de réinsertion sociale des détenus au moyen de 3 produits :

Produit 1. La planification et la gestion de la réinsertion des détenu.e.s est renforcée par la coopération active des Services d'Évaluation et d'Orientation avec les Services Extérieurs.

Produit 3. La prise en charge de la femme détenue tient compte de ses besoins de réinsertion spécifiques.

Produit 4. L'écosystème de la réinsertion sociale pour une meilleure prise en charge post-carcérale est renforcé.

III. Suivi des progrès

Produit 1 : La planification et la gestion de la réinsertion des détenus est renforcée par la coopération active des Services d'Évaluation et d'Orientation avec les Services Extérieurs.

Le contexte et les conditions de travail des services de la DGAPR dans le cadre de l'évaluation des détenus soulèvent deux problématiques de fonctionnement qui entravent la réinsertion. D'abord, les programmes de traitement dispensés par les services d'évaluation et d'orientation ne sont pas suivis d'évaluations d'impacts, ce qui complique l'identification de leurs pertinence et efficacité. Actuellement, le diagnostic des services d'évaluation et d'orientation se limite essentiellement aux besoins du détenu pendant son incarcération et particulièrement durant les 24 premiers mois de sa détention. Le manque d'outils permettant d'évaluer et de suivre en permanence l'évolution des détenus entrave la capacité de la DGAPR à appréhender le parcours de réinsertion notamment le risque de dangerosité des détenus et de récidive à la phase pré-libération.

En conséquence de ce manque de suivi, il y'a une mauvaise planification de la libération des détenus puisque cette dernière est basée uniquement sur les données recueillies au cours des six derniers mois de détention et elle est gérée exclusivement par les services extérieurs ce qui diminue de sa cohérence.

Pour résoudre ces deux problématiques, le projet travaille dans le produit 1 à développer un outil d'évaluation de haute technicité permettant un accompagnement et un suivi continu du/de la détenu.e tout au long de l'exécution de son incarcération pour un ciblage précis de ses besoins intra et post carcéraux. L'outil sera utilisé par les services d'évaluation et d'orientation et les services extérieurs qui entameront pour la première fois une méthode de travail axée sur la coopération et la coordination afin d'aboutir à la mise en place systématique de plans de libération individuels adaptés à chaque détenu et intégrés dans les plans de réinsertion.

Ce produit va donc se concentrer sur les deux activités suivantes :

Activité 1.1 Exploitation des résultats de suivi, d'évaluation et d'orientation dans la gestion des plans de réinsertion :

- Diagnostic des besoins des services d'évaluation et d'orientation notamment en matière de numérisation en concordance avec les acquis des services extérieurs ;
- Proposition d'une stratégie comportant les outils de diagnostic, d'interprétation des résultats d'évaluation et de suivi y inclus le « risk assessment » ;
- Conception d'un outil d'aide à la décision pour la proposition des programmes de réinsertion les plus adaptés – général ou spécifique ;
- Acquisition de certains des équipements nécessaires pour matérialiser la conception de l'outil proposé et faciliter la communication adéquate pour faciliter le partage d'information ;
- Formation du personnel des services d'évaluation et d'orientation et des services extérieurs sur l'utilisation de l'outil d'aide à la décision - générale et spécifique.

Activité 1.2 Prise en charge de la planification de la libération par les services d'évaluation et d'orientation en plus des services extérieurs:

- Accompagnement de la mise en place de la planification de la libération au profit des services d'évaluation et d'orientation et les services extérieurs de 8 unités pilotes (Adrar, Annaba, Blida, Bouira, Constantine, Saida, Sidi Bel Abbes et Ouargla) ;
- Formation des formateurs sur la mise en place des plans de libération.

Activité 1.1.1 Diagnostic des besoins des services d'évaluation et d'orientation notamment en matière de numérisation en concordance avec les acquis des services extérieurs

Dans le cadre de la poursuite des travaux dédiés à la mise en place d'une stratégie d'exploitation des résultats de suivi, d'évaluation et d'orientation dans la gestion des plans de réinsertion, le projet a participé à un atelier organisé par le bureau régional du PNUD à Amman du 30 octobre au 1er novembre 2024 (note conceptuelle en annexe 1). Cette rencontre portant sur la transformation numérique au profit de l'Etat de droit était une opportunité intéressante pour le projet dans la mesure où elle permettait d'orienter sur les moyens de répondre aux besoins en matière de numérisation du système carcéral.

Pour rappel, à l'issue des ateliers d'évaluation tenus en décembre 2023, les fonctionnaires travaillant au sein des services d'évaluation et d'orientation et ceux des services extérieurs avaient mis l'accent sur la nécessité de la numérisation pour l'amélioration de la coordination et l'aide à la décision. Cette dimension prévue dans le cadre du projet allait ainsi être d'avantage structurée à l'occasion des échanges de bonnes pratiques obtenus avec les experts ayant participé à cette rencontre.

Treize (13) pays de la région arabe ont participé à l'atelier, des pays avancés dans ce domaine ont aussi exposé la stratégie de numérisation de leur système de justice. Il s'agissait du Brésil, de la Corée du Sud et de l'Estonie. Les partenaires mondiaux du PNUD dans ce domaine ont aussi soutenu cette rencontre par leur participation, il y'avait notamment l'Union Européenne, la KOICA la Banque Mondiale et USAID.

Le Directeur National du Projet et le directeur du service informatique de la DGAPR ont pu cibler des experts pour d'éventuelles collaboration à partir de septembre 2025. L'objectif sera d'intégrer au sein de la DGAPR une stratégie numérique dédiée à la préparation à la libération centrée sur l'infrastructure qui privilégie les solutions logicielles open source, interopérables et sécurisées.

Concernant cette dernière exigence, il a d'ailleurs été recommandé d'organiser cela par étapes pour assurer la mise en œuvre d'un processus de numérisation inclusif et durable.

En parallèle aux activités de ce produit 1, la DGAPR poursuit le suivi de l'activité pilote lancée en 2023 avec 18 psychologues des services extérieurs en collaboration avec l'accélérateur lab du PNUD et relative à la préparation à la libération de la femme détenue par la mise en place d'un plan via un livret nommé " Khoutouati".

En effet, l'expérimentation de cette solution comportementale dédiée aux femmes incarcérées proches de la libération devait permettre de donner les moyens d'évaluer leurs apprentissages et de planifier leur réinsertion sociale et économique pour les deux ou trois premiers mois suivant leur libération. Cette même solution les a également invités à prévoir les obstacles potentiels et à élaborer des stratégies pour les surmonter.

Les résultats de cette expérience sont intéressants dans la mesure où ils ont permis aux détenues qui en ont bénéficié d'avoir des plans de libération adéquats et défendables pour faire bénéficier leurs détentrices de remises de peines.

Le tableau ci-dessous indique les résultats atteints en cette deuxième année d'exécution du projet, pour les activités planifiées sous le produit 1.

INDICATEURS DE PRODUIT ²	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		Cibles (par fréquence de recueil des données)		MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
		Valeur	Année	Cible 2025	Valeur S1 atteinte 2025	
# de détenu.e.s désagrégué par sexe en phase de libération bénéficiant un plan de réinsertion standardisé contenant un plan de libération.	DGAPR	0/2190 de la population carcérale en phase de libération dans les 8 établissements pilotes.	2023	438	112 femmes détenues	Collecte et analyse systématique des données. Evaluation annuelle par le PNUD.
# de détenu.e.s désagrégué par sexe qui ont bénéficié d'aménagement de peines sur la base du plan de libération.	DGAPR	0/450 des détenus bénéficiant d'aménagement de peine dans les 8 établissements pilotes.	2023	90	45 femmes détenues	Collecte et analyse systématique des données. Evaluation annuelle par le PNUD.

² Certains indicateurs (1.1 & 3.1) sont définis au prorata des fonds mobilisés par le projet. Ils sont susceptibles d'être révisés à la hausse, si le financement du projet augmente.

Produit 3. La prise en charge de la femme détenue tient compte de ses besoins de réinsertion spécifiques.

Afin de réduire le risque de récidive chez les femmes, ce produit se focalisera sur le renforcement des compétences des fonctionnaires encadrant la femme détenue afin de garantir sa prise en charge en tenant compte de ses particularités et de ses besoins (les détenues mères accompagnées ou non de leur enfant, les détenues d'âge avancé, les détenues malades). Il est à noter que les fonctionnaires ciblés par ce développement de compétences sont les médecins, les assistantes sociales et le personnel d'encadrement (agent de sécurité et agent de réinsertion) intervenant dans les 67 quartiers de femmes dont dispose l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion. En effet, en Algérie, nous comptons un seul établissement pénitentiaire hébergeant des femmes, pour le reste, il s'agit de quartiers de femmes au sein des établissements pour hommes.

Il est aussi prévu d'appuyer la dynamisation de certains quartiers de femmes en manque d'espaces d'accueil et de prise en charge des mères avec enfants d'équipements adaptés afin d'assurer l'encadrement idéal pour la préparation à la réinsertion, qu'elle soit d'ordre mentale ou économique. A cet égard, une évaluation des besoins sera réalisée dans le cadre d'une étude, et cinq quartiers seront retenus pour chaque besoin conformément aux recommandations de l'évaluation.

Ce produit couvre ainsi deux activités :

Activité 3.1 Création d'un noyau de fonctionnaires spécialisés dans la prise en charge de la femme détenue.

- Formation des médecins des quartiers de femmes sur la prise en charge spécifique de la détenue ;
- Formation des assistantes sociales des quartiers de femmes sur la prise en charge spécifique de la détenue ;
- Formation des personnels d'encadrement (agent de réinsertion et agent de sécurité) sur la prise en charge spécifique de la détenue.

Activité 3.2 Dynamisation de quartiers de femmes au travers de la mise en place d'espaces dédiés à la réinsertion.

- Etude d'évaluation des besoins de quartiers de femmes en espaces d'éducation et de formation ;
- Acquisiton d'équipements d'accueil et d'éducation dans cinq quartiers de femmes ;
- Acquisitions d'équipement d'ateliers de formation dans cinq quartiers de femmes.

Activité 3.1 Création d'un noyau de fonctionnaires spécialisés dans la prise en charge de la femme détenue.

Le projet a organisé les 2&3 décembre à Alger un atelier pour l'identification des besoins spécifiques en matière de prise en charge médicale et sociale des détenues (note conceptuelle en annexe 3).

Cette rencontre a réuni le personnel de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion travaillant au sein des quartiers de femmes et les institutions publiques impliquées dans la réinsertion à savoir le ministère de la solidarité de la Famille et de la Condition de la femme, la Santé, la jeunesse ainsi que la formation professionnelle.

L'objectif de l'atelier était d'identifier les besoins spécifiques en matière de prise en charge sanitaire et sociale des femmes détenues afin de doter le personnel travaillant auprès d'elles

des capacités fonctionnelles pour y répondre. Une experte internationale, spécialiste de la prise en charge des femmes détenues a participé à la coanimation de cet événement.

A l'issue de ce travail, le projet a pu cibler les besoins en expertise pour l'intervention dans les programmes de formations destinés aux médecins, aux agents sociaux et au personnels de réinsertion.

Activité 3.2 Dynamisation de quartiers de femmes au travers de la mise en place d'espaces dédiés à la réinsertion.

Afin de valoriser les résultats atteints au cours de la première année du projet, à savoir la dotation de 5 établissements pour de femmes de 20 espaces de formation et de réinsertion, deux établissements pénitentiaires hébergeant ces quartiers (Blida et Guelma) ont fait l'objet d'une visite officielle d'une délégation suisse composée de représentants de l'ambassade en Algérie ainsi que de la coopération suisse en Tunisie (Fiche technique en annexe 2).

Le programme de ces visites étalé du 8 au 10 juillet 2024 a permis la rencontre de 140 détenues bénéficiaires du projet. Les échanges avec elles et avec le personnel pénitentiaire intervenant dans leur réinsertion a mené à toucher de près l'impact de ces dotations sur la préparation à la réinsertion. En effet, leur accès à la formation professionnelle par les équipements acquis (cuisine, coiffure et couture) et la prise en charge de leur enfant par les espaces de crèches installé leur permettent de moins appréhender le retour à la vie sociale et professionnelle après la détention.

Parmi les bénéficiaires de ces programmes de formation, il y'avait des détenues migrantes qui ont témoigné de leur parcours carcéral en Algérie et des moyens mis à leur disposition pour préparer la sortie. Ces rencontres avec cette catégorie vulnérable de détenus ont ouvert la voie à la réflexion avec le partenaire suisse sur un moyen de consacrer une intervention du projet à leur attention.

A l'issue de ces rencontres facilitées par les autorités locales des deux wilayas, une réunion technique a eu lieu à la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion. présidée par son Directeur Général, l'Ambassadeur de Suisse en Algérie et la Représentante Résidente du PNUD, cette séance de travail a permis de présenter l'état d'avancement du projet et d'aborder certains points notamment :

- Les risques encourus par le projet ;
- La possible collaboration du projet avec le Comité international de la croix rouge (CICR) ;
- L'utilité de collaborer sur la prise en charge de détenus migrants ;
- Le besoin de doter d'autres quartiers de femmes d'espaces de réinsertion socioprofessionnelles.

Depuis cette réunion, le projet a travaillé à limiter les risques de retard dans l'exécution des activités malgré un contexte électoral qui aura mobilisé le secteur de la justice au cours du dernier trimestre de l'année 2024. Le projet a aussi organisé deux réunions avec le CICR en décembre 2024 puis en avril 2025 pour envisager des pistes de collaboration demeurant cependant très limitées depuis la restructuration de cette organisation en Algérie et la suppression de son unité chargée de la médecine en détention.

Sur le volet de la migration, le projet après plusieurs discussions avec la partie suisse élabore actuellement une proposition pour intégrer cette dimension comme nouveau axe d'intervention. Enfin, et concernant la dotation de nouveaux établissements, le PNUD a engagé un financement propre de 100 000 usd pour fournir à cinq (5) quartiers de femmes des espaces de réinsertion dans les wilayas de Skikda, Tiaret, Relizane, Maghnia et Ghardaia ce qui permis au projet de dépasser ses résultats visés.

Le tableau ci-dessous indique les résultats atteints en cette deuxième année d'exécution du projet, pour les activités planifiées sous le produit 3.

INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		Cibles (par fréquence de recueil des données)			MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
		Valeur	Année	Cible 2025	Cible 2027	Valeur atteinte 2025	
# de fonctionnaires désagréé par sexe formé dans la prise en charge de la femme sur les 290 fonctionnaires travaillant avec les femmes.	DGAPR	68/290	2023	142	290	68	Collecte et analyse systématique des données. Evaluation annuelle par le PNUD.
Activité 3.2 Dynamisation de quartiers de femmes au travers de la mise en place d'espaces dédiés à la réinsertion. # quartiers de femmes contenant des espaces de formation sur les 57 centres.	DGAPR	6/57	2023	11	26	46	Rapport de mission de visites de centres pénitentiaires.

Produit 4. L'écosystème de la réinsertion sociale pour une meilleure prise en charge post-carcérale est renforcé.

L'écosystème de la réinsertion sociale actuel est composé de 22 départements étatiques, réunis dans un comité interministériel dirigé par le ministère de la Justice ainsi que des associations de la société civile partenaires de la DGAPR. Le dernier produit se focalisera sur ces partenaires impliqués dans la prise en charge post-carcérale des détenus radicalisés et détenues femmes. Parmi les départements étatiques, il s'agit de ceux collaborant activement avec les services extérieurs, et les associations de la société civile. Par ailleurs, dans le cadre de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, des échanges d'expérience sur les meilleures pratiques pour assurer la réinsertion sociale des détenus radicalisés seront organisés.

Ce produit sera mis en œuvre à travers 3 activités dont une seulement relève du partenariat avec la suisse, il s'agit en l'occurrence de :

Activité 4.1.2 Formation des associations sur la thérapie multifamiliale appliquée au sein des établissements pénitentiaires afin de garantir la continuité de ces thérapies à l'extérieur.

La préparation de ce programme de formation s'est faite dans une logique de continuité dans la mesure où la phase antérieure du projet avait intégré la thérapie multifamiliale au sein des établissements pénitentiaires afin de permettre aux familles de détenus de traiter de problématiques communes à la détention telles que la violence, la toxicomanie ou la récidive de leur proche.

L'objectif d'adapter cette même thérapie en milieu ouvert (en dehors du milieu carcéral) en collaboration avec le milieu associatif est de garantir la continuité de ses bienfaits après la remise en liberté du détenu. En effet, les familles bénéficiant de tels programmes devraient pouvoir continuer à le suivre au moins durant les premiers mois qui suivent la sortie de leurs proches du milieu carcéral.

A cet égard, le programme de formation qui a été dispensé en 2021 à destination des psychologues travaillant au sein des services internes de la détention se verra mis à jour et adapté aux psychologues des services extérieurs et ceux des organisations de la société civile. La même experte nationale qui avait intervenu pour la première phase du projet dispensera le programme à la phase actuelle. La première session de cette formation aura lieu du 13 au 17 juillet à Alger. Elle prévoit la participation de 25 psychologues représentants des associations des différentes régions d'Algérie et quelques services extérieurs sachant que ces cellules accueillent les ex détenus pour des séances de thérapie entre autres.

Le tableau ci-dessous indique les résultats atteints en cette deuxième année d'exécution du projet, pour les activités planifiées sous le produit 4.

INDICATEURS DE PRODUIT ³	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		Cibles (par fréquence de recueil des données)		MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
		Valeur	Année	Cible 2025	Valeur atteinte 2025	
# nombre de femmes ex détenues ou membre de famille de détenu ayant bénéficié du programme de thérapie multifamiliale dispensé par les associations.	DGAPR et Associations	0	2023	25	0	Collecte et analyse systématique des données communiquées par les services extérieurs et les associations

Considérations relatives à l'égalité des sexes :

³ Certains indicateurs (1.1 & 3.1) sont définis au prorata des fonds mobilisés par le projet. Ils sont susceptibles d'être révisés à la hausse, si le financement du projet augmente.

L'essentiel des activités du projet réalisées au cours des 12 derniers mois ont ciblé la femme détenue. En plus des visites de quartiers de femmes tenues en juillet 2024, il y'a d'abord eu l'organisation de l'atelier sur les besoins sanitaires et sociaux des détenues durant les 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes avec toute la symbolique relative à cette campagne. Il y'a aussi eu la célébration de la journée internationale de la femme que le PNUD a organisé le 10 mars 2025 autour d'un Iftar (note conceptuelle en annexe 4). Cette occasion a mis en avant plusieurs bénéficiaires qui sont venus témoigner des impacts des projets sur leurs vies, dont une ex détenue qui a été mise à l'honneur. En effet, cette désormais cheffe d'entreprise a évoqué son parcours carcéral et les avantages de la formation professionnelle dans la préparation à sa libération.

Communication et visibilité :

La communication autour du projet et du partenariat avec la Suisse a systématiquement eu lieu que ce soit à l'occasion des discours officiels de la représentante résidente du PNUD, de ses communications ou encore via les publications sur les réseaux sociaux de l'agence.

Ci dessous les liens relatifs à l'ensemble des activités tenues au cours des 12 derniers mois:

[🌐 Dans... - PNUD Algérie برنامج الامم المتحدة الانمائي بالجزائر | Facebook](#)

[🌐 Dans... - PNUD Algérie برنامج الامم المتحدة الانمائي بالجزائر | Facebook](#)

[🕒 Dans le cadre du projet « Appui à la réinsertion sociale des détenus, phase 2 », un atelier d'évaluation des besoins de prise en charge médicale et sociale des femmes détenues est en cours à... | PNUD Algérie](#)

<https://www.facebook.com/share/v/16guhzLWBg/>

[Le projet « Appui à la réinsertion sociale des détenus, phase 2 » a participé à l'atelier régional organisé par le PNUD sur la transformation numérique pour l'État de droit, tenu à Amman du 30... | PNUD Algérie](#)

IV. RISQUES ET PROBLÈMES RENCONTRÉS PAR LE PROJET

Les risques du projet, comme prévu lors de l'élaboration de la convention ont été suivis régulièrement, et les solutions envisagées ont été mises à jour comme suit :

a. Risques du projet actualisés

1- Risque financier : Fonds du projet non entièrement mobilisés.

Afin de gérer ce risque, des efforts de mobilisation de ressources se poursuivent pour garantir les acquisitions d'équipements informatiques prévues dans le cadre du produit 1 du projet.

2- Risques organisationnels :

a- La rotation des cadres des institutions n'a pas été subi au cours de la deuxième année d'exécution du projet et n'a pas impacté sur la mise en œuvre des activités.

b- Un risque organisationnel lié aux élections présidentielles a été inscrit pour l'année 2024. Il a fortement impacté c sur la planification des activités du deuxième semestre de cette année surtout après l'avance des élections de décembre à septembre 2024.

La mesure prise a été de condenser les activités de 2024 dans le premier semestre pour ne pas subir les conséquences de cet événement politique mais cela n'a pas été toujours facile surtout pour les activités nécessitant de l'expertise internationale.

c- Le troisième risque organisationnel apparu au cours de l'exécution du projet, et est relatif à une expertise internationale francophone limitée en matière d'intervention dans les activités des produit 1 & 3 s'est vu traiter par un recours au réseau d'experts régionaux du PNUD qui travaillent actuellement à proposer des solutions pour un recrutement rapide et efficace.

3-Risque sanitaire : Nouvelle vague de la pandémie liée à la Covid 19

Ce risque n'a pas connu d'évolution même si lors de sa mise à jour, a été signalée l'apparition de nombreux cas de Covid19 en décembre 2024.

b. Problèmes rencontrés par le Projet

Le problème principal rencontré au cours de la deuxième année d'exécution du projet a été relatif au ciblage d'expertises pour le produit 1 & 3. Etant donné le fait que les missions à accomplir dans le cadre de ces activités nécessitent des expertises de pointe (criminologie, digitalisation et numérisation, médecine carcérale et autres), il reste difficile d'atteindre de la marché de compétences internationales dans ce domaine. Ce problème impacte sur le lancement de ces activités mais la marge de manœuvre devrait permettre de solutionner le problème au cours du deuxième semestre de l'année 2025.

V. Leçons apprises.

Le projet du fait des activités réalisées au cours de l'année écoulée aura à la fois promu les droits de l'homme et surtout l'égalité des sexes à travers l'ensemble des résultats atteints au bénéfice des femmes détenues.

Par ailleurs, au-delà de la collaboration solide entre le PNUD et la DGAPR, la Suisse à travers les activités réalisées sur le terrain a renforcé la confiance de la DGAPR et cela s'est matérialisé par une ouverture large des établissements pénitentiaires pour des visites des parties prenantes au projet et par un accès libre aux bénéficiaires ce qui est une valeur ajoutée au projet.

VI. Conclusion

Après les résultats atteints au cours de l'année écoulée et axés essentiellement sur la femme détenue, l'exécution du projet à partir de juillet 2025 sera consacrée au partenariat avec la Suisse dans la mesure où la collaboration du projet avec les Pays-bas prend fin le 30 juin 2025. Cela va d'avantage concentrer les efforts d'efficacité et d'efficacités pour atteindre les objectifs inscrits dans le cadre de ce partenariat.

VII. Situation Financière

Conformément aux données extraites du système de gestion financière interne du PNUD, du 1 juillet 2024 au 15 juin 2025, le projet a atteint un taux de dépense 116 670,114 USD.

Le tableau ci-dessous reflète leur situation approximative :

PRODUITS	ACTIVITES	FONDS	DEPENSES EN USD
Produit 1	Activité 1.1.1 Diagnostic des besoins des services d'évaluation et d'orientation notamment en matière de numérisation en concordance avec les acquis des services extérieurs.	SUISSE	23311,58
Produit 3	Activité 3.1 Création d'un noyau de fonctionnaires spécialisés dans la prise en charge de la femme détenue.	SUISSE	29115,55
Produit	Activité 3.2.Dynamisation de quartiers de femmes au travers de la mise en place d'espaces dédiés à la réinsertion	SUISSE	7546,814
Produit 4	Activité 4.1.2 Formation des associations sur la thérapie multifamiliale appliquée au sein des établissements pénitentiaires afin de garantir la continuité de ces thérapies à l'extérieur	SUISSE	148,00
Produit 5	Gestion de projet	SUISSE	36938,32
Total		SUISSE	116670,114

VIII. Annexes:

Annexe 1: Fiche technique de l'atelier régional sur la digitalisation et l'Etat de droit.

Annexe 2: Note conceptuelle du programme de visite des établissements de Blida et Guelma.

Annexe 3: Fiche technique de l'atelier sur les besoins de prise en charge sanitaire et sociale de la femme.

Annexe 4 : Note conceptuelle de la célébration de la journée internationale de la femme.

Annexe 5 : Plan d'action 2025.



Annexe 1:



Annexe 2:



Annexe 3:



Annexe 4:



Annexe 5: